



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020**

**N°CT2020.1/004-1**

L'an deux mil vingt, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Madame Laurence WESTPHAL, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Moncef MAIZ à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX.

Secrétaire de séance : Madame Oumou DIASSE.

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20200205-CT2020-1-004-1- BF Date de télétransmission : 18/02/2020 Date de réception préfecture : 18/02/2020
---



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Accusé de réception en préfecture  
094-200058006-20200205-CT2020-1-004-1-  
BF  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

N°CT2020.1/004-1

**OBJET :** **Finances** - Adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2019.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.5/122 du 11 décembre 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 ;

**VU** le compte de gestion 2019 du budget principal du Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

**VU** l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**VU** le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2019 ;

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 et le résultat d'investissement de l'exercice 2019 ;

**CONSIDERANT** que l'évaluation des crédits proposés à la section de fonctionnement correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **ADOPTÉ** le budget primitif du budget principal 2020 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2019.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que le total des prévisions de recettes imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 s'élève à un montant global de 184 836 443,38 euros.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Produits des services et du domaine	4 949 201,68 €
73	Impôts et taxes	80 272 000,00 €
74	Dotations et participations	96 809 722,70 €
75	Revenus des immeubles	1 945 518,00 €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits exceptionnels	200 000,00 €
013	Atténuations de charges	310 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>184 836 443,38 €</b>

**ARTICLE 4 :** **DIT** que le total des prévisions de dépenses imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 s'élève à un montant global de 184 836 443,38 euros.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

**ARTICLE 5 :** DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	44 377 234,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 000 000,00 €
014	Atténuation de produits	43 685 504,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 634 705,92 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	45 000,00 €
66	Charges financières	4 924 189,00 €
67	Charges exceptionnelles	133 850,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 835 959,90 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>184 836 443,38 €</b>

**ARTICLE 6 :** DIT que le total des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2020 s'élève à un montant total de 68 802 038,61 euros, reports 2019 inclus.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

**ARTICLE 7 :** DIT que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 100 000,00 €
13	Subventions d'investissement	3 717 060,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	23 217 394,10 €
165	Dépôts et cautionnements	27 730,47 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	5 027 700,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 835 959,90 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 200 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	12 676 193,42 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 802 038,61 €</b>

**ARTICLE 8 :** DIT que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 s'élèvent à un montant global de 68 802 038,61 euros, reports 2019 inclus.

**ARTICLE 9 :** DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
16	Emprunts et dettes assimilées	15 740 903,00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 978 225,18 €
21	Immobilisations corporelles	34 881 587,28 €
23	Immobilisations en cours	2 343 415,73 €
27	Autres immobilisations financières	1 719 100,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 655 618,36 €
001	Résultat de clôture 2019	1 133 189,06 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 802 038,61 €</b>



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

**ARTICLE 10** : **DIT** que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ FÉVRIER DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA